

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2020 A 18 H 00

Convocation du 08 Juin 2020

PRESENTS : Mr ESCOFFIER Patrice, Mme GORDILLO Nathalie, Mme PAILLARD Sandrine, Mr MARTINAT Hervé, Mr GACHON Wilfried, Mr MARTURIER Christophe, Mme VALLON Marielle, Mme LARICCHIUTA Peggy, Mme GRACIA-GARAIX Sylvie, Mme VICTOURON Nadège, Mr GUENARD Jérôme, Mme REYNAUD Hélène, Mr REYNAUD Guy,

ABSENT excusé : Mr CLOCHE Jacky donne procuration à Mme PAILLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GORDILLO Nathalie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 7, afin de délibérer pour l'acquisition des terrains « consorts JULIEN » et REYNAUD Guy. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués et représentants des divers syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère.

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE RHONE AYGUES OUEZE

Il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'Eau Potable Rhône Aygues Ouvèze

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Mr ESCOFFIER Patrice – Mr GUENARD Jérôme

Suppléants : Mr MARTINAT Hervé – Mr ROUBY Sébastien

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME : SDED

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Comptant une population totale inférieure à 2 000 Habitants au 1^{er} janvier 2020, elle est représentée au sein d'un Collège dit « Groupe A » du Comité Syndical du SDED.

Conformément aux statuts du SDED, elle doit désigner deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité Syndical du SDED.

Une délibération est prise à l'unanimité pour désigner Mr ESCOFFIER Patrice et Mr MARTINAT Hervé pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité Syndical.

CONSEIL A LA VIE SOCIALE – RESIDENCE DE LA TOUR

Le Conseil de la vie sociale (CVS) est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les usagers, les familles et les professionnels.

Il fait des propositions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement (l'organisation intérieure et la vie quotidienne, l'animation, les projets de travaux, la nature et le prix des services rendus...).

Mme VALLON Marielle est nommée représentante de la Mairie au Conseil de la Vie Sociale de l'Etablissement « Résidence de la Tour ».

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales, la commission communale doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal désignés pour siéger à la commission sont :

Commissaires Titulaires : Mr GUENARD Jérôme – Mme GORDILLO Nathalie – Mr ROUBY Sébastien – Mme REYNAUD Hélène – Mme GRACIA-GARAY Sylvie – Mr MARTURIER Christophe

Commissaires Suppléants : Mr MARTINAT – Mr GACHON – Mme PAILLARD

Mrs LESENNE Guy, CHAMPANHET Jérôme – ROUX Michel – MARTIN Gilbert – NICOLET Paul et Mme MARTURIER Valérie seront contactés pour connaître leur désir de renouveler ou pas leur présence.

S.I.F.A (Syndicat Intercommunal de Fourrière Animalière) ex SICEC

La commune est membre de ce syndicat qui assure notamment la fonction de fourrière animale implantée sur la commune de Pierrelatte.

Sont élues :

Déléguée titulaire : REYNAUD Hélène

Déléguée suppléante : LARICCHIUTA Peggy

C.N.A.S

La commune est adhérente au CNAS qui permet à l'ensemble du personnel communal de bénéficier de prestations sociales (événements familiaux, rentrée scolaire, vacances, loisirs...).

Sont élues :

Correspondante des ELUS : Mme PAILLARD Sandrine

Correspondante des AGENTS : Mme CHAPONNEAU Annick

AMBROISIE :

Mr ROUBY, précédent référent, précise ses fonctions (repérage des zones infestées, sensibilisation, impact sanitaire, réglementation, réunions d'informations...).

Aucun élu ne se propose pour être référent. Une demande sera faite prochainement auprès des administrés pour pourvoir ce poste.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présidé par le Maire, le CCAS est composé pour moitié d'élus et pour moitié de personnes représentatives d'associations familiales.

Parmi les membres du conseil municipal, sont désignés :

PAILLARD Sandrine ; GACHON Wilfried ; ROUBY Sébastien ; VALLON Marielle

CORRESPONDANT DEFENSE

Mr ESCOFFIER Patrice, Maire, est désigné Correspondant DEFENSE.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de former les commissions communales desquelles il est membre de droit.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Commission Agriculture – Espace rural

Mme Gracia-Garay, Mr Guénard, Mme Laricchiuta, Mr Martinat, Mr Marturier, Mme Reynaud H, Mr Reynaud G

Commission Budget – Finances

Mr Gachon, Mme Gordillo, Mr Guénard, Mr Martinat, Mme Paillard, Mme Reynaud H, Mr Rouby, Mme Vallon

Commission Environnement – Urbanisme – Patrimoine

Mr Gachon, Mme Gordillo, Mme Gracia-Garay, Mr Guénard, Mme Laricchiuta, Mr Martinat, Mr Marturier, Mme Paillard, Mr Reynaud G, Mr Rouby, Mme Victouron

Commission Information – Communication

Mme Laricchiuta, Mr Martinat, Mme Paillard, Mme Victouron

Commission Ressources Humaines – Sécurité – Formation

Mr Gachon, Mme Gordillo, Mme Reynaud H, Mr Rouby, Mme Vallon,

Commission Scolaire – Extra-Scolaire

Mme Gracia-Garay, Mme Laricchiuta, Mr Martinat, Mme Paillard, Mme Victouron

Commission Voirie – Réseaux divers

Mr Gachon, Mme Gordillo, Mr Guénard, Mr Martinat, Mr Reynaud G,

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des arrêtés de délégations du Maire aux adjoints :

1^{er} Adjoint : Mme GORDILLO Nathalie

En cas d'empêchement du Maire, DELEGATIONS :

Dans le domaine des finances : préparation et suivi des budgets, signature des mandats et titres de recettes relatifs aux différents budgets, exécution des démarches de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation des projets d'investissement.

Dans le domaine de l'urbanisation, de l'espace rural et de l'agriculture : instruction et suivi des dossiers d'urbanisme (PUP...) ; suivi des contentieux liés à l'urbanisme et des procédures d'infractions aux réglementations d'urbanisme, gestion et suivi des locations communales ainsi que la maintenance courante des bâtiments communaux (notamment suivi des contrats d'entretien tels que extincteurs, chauffage...) ; suivi des interventions et missions du personnel du service technique inhérent à l'entretien des bâtiments et installations communales ; gestion et suivi des entretiens des chemins communaux ; suivi des actes liés à la gestion foncière du patrimoine communal (commerces, terrasses, marché communal).

Dans le domaine voirie, réseau assainissement : commandes et suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, téléphone ; gestion et suivi du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau communal ; arrêté de circulation et permission de voirie.

Dans le domaine social : contrôle et gestion administrative du CCAS ; procédures d'hospitalisation d'office et la signature de tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

2^{ème} Adjoint : Mme PAILLARD Sandrine

En cas d'empêchement du Maire et / ou du 1^{er} adjoint :

Dans le domaine scolaire, enfance et jeunesse : gestion et suivi du budget de fonctionnement du groupe scolaire ; suivi du budget investissement du groupe scolaire en liaison avec l'adjoint délégué aux travaux ; représentant de la commune au sein du conseil d'école ; gestion et suivi des personnels communaux affectés au groupe scolaire ; gestion et suivi de la restauration scolaire et des activités périscolaires ; communication et accompagnement des projets concernant le relais des assistantes maternelles ; représentant auprès de l'ALSH.

Dans le domaine des finances : préparation et suivi des budgets, signature des mandats et titres de recettes relatifs aux différents budgets, exécution des démarches de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation des projets d'investissement.

Dans le domaine de l'urbanisation, de l'espace rural et de l'agriculture : instruction et suivi des dossiers d'urbanisme (PUP...) ; suivi des contentieux liés à l'urbanisme et des procédures d'infractions aux réglementations d'urbanisme, gestion et suivi des locations communales ainsi que la maintenance courante des bâtiments communaux (notamment suivi des contrats d'entretien tels que extincteurs, chauffage...) ; suivi des interventions et missions du personnel du service technique inhérent à l'entretien des bâtiments et installations communales ; gestion et suivi des entretiens des chemins communaux ; suivi des actes liés à la gestion foncière du patrimoine communal (commerces, terrasses, marché communal).

Dans le domaine social : contrôle et gestion administrative du CCAS ; procédures d'hospitalisation d'office et la signature de tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Dans le domaine de la communication / culture / tourisme : gestion et suivi de la bibliothèque municipale ; représentation de la commune dans les différentes instances liées au Tourisme ; gestion des bulletins municipaux ; gestion et suivi du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la commune (notamment la e-administration) ;

3^{ème} Adjoint : Mr MARTINAT Hervé

En cas d'empêchement et / ou du 1^{er} et 2^{ème} adjoints :

Dans le domaine scolaire, enfance et jeunesse : gestion et suivi du budget de fonctionnement du groupe scolaire ; suivi du budget investissement du groupe scolaire en liaison avec l'adjoint délégué aux travaux ; représentant de la commune au sein du conseil d'école ; gestion et suivi des personnels communaux affectés au groupe scolaire ; gestion et suivi de la restauration scolaire et des activités périscolaires ; communication et accompagnement des projets concernant le relais des assistantes maternelles ; représentant auprès de l'ALSH.

Dans le domaine des finances : préparation et suivi des budgets, signature des mandats et titres de recettes relatifs aux différents budgets, exécution des démarches de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation des projets d'investissement.

Dans le domaine de l'urbanisation, de l'espace rural et de l'agriculture : instruction et suivi des dossiers d'urbanisme (PUP...) ; suivi des contentieux liés à l'urbanisme et des procédures d'infractions aux réglementations d'urbanisme, gestion et suivi des locations communales

ainsi que la maintenance courante des bâtiments communaux (notamment suivi des contrats d'entretien tels que extincteurs, chauffage...) ; suivi des interventions et missions du personnel du service technique inhérent à l'entretien des bâtiments et installations communales ; gestion et suivi des entretiens des chemins communaux ; suivi des actes liés à la gestion foncière du patrimoine communal (commerces, terrasses, marché communal).

Dans le domaine voirie, réseau assainissement : commandes et suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, téléphone ; gestion et suivi du fonctionnement de la station d'épuration et du réseau communal ; arrêté de circulation et permission de voirie.

Dans le domaine social : contrôle et gestion administrative du CCAS ; procédures d'hospitalisation d'office et la signature de tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Dans le domaine de la communication / culture / tourisme : gestion et suivi de la bibliothèque municipale ; représentation de la commune dans les différentes instances liées au Tourisme ; gestion des bulletins municipaux ; gestion et suivi du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la commune (notamment la e-administration) ;

4^{ème} Adjoint : Mr GACHON Wilfried

En cas d'empêchement du Maire et / ou des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Adjoints :

Dans le domaine des finances : préparation et suivi des budgets, signature des mandats et titres de recettes relatifs aux différents budgets, exécution des démarches de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la préparation des projets d'investissement.

Dans le domaine de l'urbanisation, de l'espace rural et de l'agriculture : instruction et suivi des dossiers d'urbanisme (PUP...) ; suivi des contentieux liés à l'urbanisme et des procédures d'infractions aux réglementations d'urbanisme, gestion et suivi des locations communales ainsi que la maintenance courante des bâtiments communaux (notamment suivi des contrats d'entretien tels que extincteurs, chauffage...) ; suivi des interventions et missions du personnel du service technique inhérent à l'entretien des bâtiments et installations communales ; gestion et suivi des entretiens des chemins communaux ; suivi des actes liés à la gestion foncière du patrimoine communal (commerces, terrasses, marché communal).

Dans le domaine social : contrôle et gestion administrative du CCAS ; procédures d'hospitalisation d'office et la signature de tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Une délibération est prise à l'unanimité pour déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € maxi ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme : droit de préemption urbain, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : que le bien préempté soit destiné à un projet communal ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : tout recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal ; tout référé, devant tout juge, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites suivantes : 4 600 € ;
13. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
14. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Il précise qu'il percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L.2123-23 du CGCT, les adjoints Mme GORDILLO, Mme PAILLARD, Mr MARTINAT et Mr GACHON percevront 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit :

Indemnité de fonction du Maire : 40 % de l'indice brut 1027 soit 1 567.43 € brut mensuel

Indemnité de fonction des Adjoints : 10.7 % de l'indice brut 1027 soit 416.67 € brut mensuel

Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir ces taux.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le vote du taux des taxes locales 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2020

- FIXE les taux de la fiscalité locale pour 2020 de la manière suivante :

Taxe foncière : 15.84 %

Taxe foncière (non bâti) : 63.69 €

C.F.E. : 27.88 €

ACQUISITION TERRAINS POUR LA CREATION D'UNE VOIE D'ACCES DU LOTISSEMENT « LA GRANIERE »

CONSORTS JULIEN :

Les parcelles issues de la propriété JULIEN qui doivent faire l'objet d'une cession à la commune sont les suivantes :

Issu de la parcelle G 506 : 374m2

Issu de la parcelle G 509 : 82 m2 (offerte par les consorts JULIEN)

Montant décidé pour cette acquisition :

Une surface de 374 m2 au prix de 40 € le m2 soit la somme de **14 960 €**

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces conditions de vente.

POUR MR REYNAUD GUY :

Les parcelles issues de la propriété REYNAUD GUY qui doivent faire l'objet d'une cession à la commune sont les suivantes :

G 435 : 587 m2

G 504 : 199 m2

G 508 : 450 m2

G 510 : 25 m2

Soit : 1 261 m2

La cession des terrains au profit de la commune sera faite à l'euro symbolique.

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention : Mr REYNAUD) pour approuver ces conditions de vente.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie « La Granière » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement devraient débuter fin Juillet.

Dossier « Chemin Cimetière » : une procédure est engagée. Le maire donne lecture du courrier de Maître CHAMPAUZAC, Avocat. Un rendez-vous sera pris dans les jours prochains.

Voirie : il est signalé la dégradation de plusieurs chemins communaux notamment : le chemin des buisnières, de Tulette, de Chirol. Il est prévu une réunion de commission prochainement.

COMMISSIONS

Il est proposé une réunion de commission un mercredi sur deux, à 18 H. Il serait bon de faire un compte rendu à l'issue pour informer les personnes qui n'étaient pas présentes et suivre les travaux de ces commissions.

La commission VOIRIE se réunira Mercredi 17 juin à 18 H

La commission BUDGET se réunira Jeudi 18 juin à 18 H (Finances – Investissement)

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame RAOUX signale l'entretien des bords des routes qui a été quasi inexistant ces derniers mois.

Mr PAILLARD voudrait connaître les conditions de reprise des réunions d'associations.

La « fiche réflexe » éditée par le Département, lui sera envoyée. La grande salle des fêtes est à la disposition des associations dans le respect des règles barrières.

Mr VALLANCE (les Amis du Vieux Baume) propose une rencontre avec la nouvelle municipalité pour des projets sur le village. L'association sera associée à la prochaine réunion de la Commission « ENVIRONNEMENT ».

FIN DE LA REUNION : 20 H 00

<i>CLOCHE Jacky</i>	<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>GACHON Wilfried</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GRACIA- GARAY Sylvie</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>LARICCHIUTA Peggy</i>	<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>MARTURIER Christophe</i>
<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>REYNAUD Hélène</i>	<i>REYNAUD Guy</i>
<i>ROUBY Sébastien</i>	<i>VALLON Marielle</i>	<i>VICTOURON Nadège</i>